

25 septembre 2002 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, à l'occasion du bicentenaire de la Légion d'honneur, Paris le 25 septembre 2002.

Monsieur le Grand Chancelier,

Mesdames, Messieurs,

Le colloque international auquel vous participez nombreux, ce 25 septembre, constitue un des temps forts des manifestations organisées à l'occasion du bicentenaire de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Une cérémonie au Palais de l'Élysée, suivie d'un hommage à son fondateur, aux Invalides, les a inaugurées en janvier dernier. Le 19 mai a été célébrée la promulgation de la loi créant l'Ordre de la Légion d'honneur et les cérémonies du 14 juillet ont évoqué son histoire. L'année 2003 sera marquée par l'anniversaire des premières nominations et 2004, par la commémoration des premières remises d'insignes.

En ma qualité de Grand Maître de l'Ordre, j'aurais souhaité assister à l'ouverture de vos travaux. Malheureusement, les contraintes de mon emploi du temps ne me le permettent pas. Je le regrette vivement et je tiens à saluer chaleureusement les personnalités, les chercheurs et les légionnaires qui participent à ces journées.

La Légion d'honneur distingue une élite de femmes et d'hommes qui, chacun dans son domaine, bâtissent jour après jour, grâce à leur intelligence, leur dévouement et leur générosité, l'avenir de la France. Et cette croix blanche suspendue à un ruban rouge, dont l'histoire a deux cents ans, mérite, à bien des titres, que lui soit consacrée cette réflexion.

Pour son intérêt historique, car la Légion d'honneur constitue, par les hommes et par les mérites qu'elle a distingués, une vaste fresque qui illustre et accompagne l'histoire de notre pays.

Pour son intérêt juridique, car la Légion d'honneur est l'une des institutions les plus chargées de symboles de notre République, ainsi que l'un des signes de la grandeur et de la permanence de la France.

Pour son intérêt sociologique, puisque le principe d'universalité de l'Ordre conduit tous les mérites éminents accomplis au service de la patrie à trouver leur place au sein de notre première distinction nationale.

Au moment où vous entamez vos travaux, je veux vous adresser, avec mes sincères encouragements, les vœux très chaleureux que je forme pour leur succès et je souhaite qu'ils obtiennent tout le retentissement qu'ils méritent.